

UNIVERSITE DE MONTREAL
COMMISSION DES ETUDES

Procès-verbal de la 1105^e séance, tenue le mardi 11 décembre 2018,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRESENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau; les présidentes des sous-commissions de la Commission des études: la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, M^{me} Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, M^{me} Claude Mailhot; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Jean-Marc Charron, M^{me} Michèle Brochu, M. Raphaël Fischler, M^{me} Hélène Boisjoly, M. Shahrokh Esfandiari, M^{me} Lyne Lalonde, M^{me} Pascale Lefrançois, M. Réjean Hébert; M. Christian Casanova; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire: M. Tony Leroux, M. Jesus Vazquez-Abad; les membres nommés par le conseil représentant les étudiants: M^{me} Marie-Jeanne Bernier, M. Martin St-Pierre, M. Antoine Bertrand-Huneault; les observateurs: M^{me} Marie-Claude Binette; le journaliste de Forum: M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITES : pour la délibération CE-1105-6.1, de la Faculté de médecine : Mme Geneviève Grégoire, vice-doyenne aux études médicales de premier cycle, et M. Stéphane Ouellet, professeur agrégé, directeur du programme MD; pour la délibération CE-1105-6.2, de la Faculté des arts et des sciences : Mme Sophie Parent, vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques, et Mme Marlène Frigon, directrice du Département de mathématiques et de statistiques; pour la délibération CE-1105-6.3, de la Faculté des arts et des sciences : Mme Sophie Parent, vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} Marie-Josée Hébert; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest; les doyens : M. Christian Blanchette, M^{me} Christine Théorêt, M^{me} Francine Ducharme, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens; la représentante de l'École HEC Montréal : M^{me} Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique : M. Pierre Baptiste; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M^{me} Line Castonguay, M^{me} Jacqueline Bortuzzo; les membres nommés par le conseil représentant les étudiants : M. Denis Sylvain; les observateurs : M^{me} Agnieszka Dobrzynska, M^{me} Claire Benoît, M. Richard Dumont

PRESIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRETAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITE : Mme Danielle Salvail

CE-1105-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1104^e séance tenue le 13 novembre 2018
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Informations et questions
5. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1. École d'optométrie
 - Modification au programme de Certificat de résidence de deuxième cycle en optométrie (2-655-1-2) : création de cinq options : *Optométrie pédiatrique et orthoptique* ; *Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes* ; *Réadaptation du handicap visuel* ; *Santé oculaire* ; *Optométrie communautaire*
 - 5.2. Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
 - Amendement à l'article 28
6. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1. Faculté de médecine – Département de médecine
 - Modification au programme de l'Année préparatoire au Doctorat de premier cycle en médecine (1-450-4-0 et 1-450-4-9)
 - 6.2. Faculté des arts et des sciences
 - Département de mathématiques et de statistique
 - Département d'informatique et de recherche opérationnelle
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique (1-191-1-0) : création d'une orientation *Mathématiques et informatique* et d'une orientation *Science des données*

- 6.3. Faculté des arts et des sciences — Département de sociologie
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en sociologie (1-255-1-0) : création d'une orientation *Féminismes, genres et sexualités*
7. Sous-commission d'évaluation des programmes
 - 7.1. Protocole d'évaluation périodique : ajustements
 - 7.2. Recommandation relative à la nomination d'un membre coopté
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-1105-2 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA 1104^e SEANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1104^e séance tenue le 13 novembre 2018, tel que présenté.

CE-1105-3 AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1104^e séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

Relativement à la délibération CE-1104-7, sur les rapports du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement, la présidente, Mme Louise Béliveau, mentionne que ces rapports ont été présentés à l'Assemblée universitaire, et que celle-ci a émis le souhait d'en discuter à sa séance du 21 janvier prochain.

CE-1105-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente, Mme Louise Béliveau, signale qu'au début du trimestre d'hiver 2019, se tiendra une campagne de sensibilisation et de promotion sur l'intégrité, auprès de la communauté universitaire et étudiante. Par ailleurs, une présentation des travaux du Groupe de travail sur l'intégrité et le plagiat sera inscrite à l'ordre du jour de la séance du 29 janvier prochain de la Commission des études; la présentation abordera, entre autres, des éléments relatifs à la campagne de sensibilisation et aux bonnes pratiques.

CE-1105-5 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ETUDES SUPERIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, M^{me} Michèle Brochu, et le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova, présentent le projet inscrit au point 5.1.

La présidente de la Commission, Mme Louise Béliveau, présente le projet inscrit au point 5.2.

CE-1105-5.1 École d'optométrie

- Modification au programme de Certificat de résidence de deuxième cycle en optométrie (2-655-1-2) : création de cinq options : *Optométrie pédiatrique et orthoptique* ; *Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes* ; *Réadaptation du handicap visuel* ; *Santé oculaire* ; *Optométrie communautaire*

2018-A0033-1105-633

La modification au programme de Certificat de résidence de deuxième cycle en optométrie propose principalement de remplacer, dans la structure, les quatre concentrations déjà existantes par quatre options, aux titres correspondants (*Optométrie pédiatrique et orthoptique* ; *Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes* ; *Réadaptation du handicap visuel* ; *Santé oculaire*), auxquelles s'ajoutera une cinquième option (*Optométrie communautaire*). La nouvelle option *Optométrie communautaire* vise une formation avancée dans ce domaine, et répond à la demande grandissante dans la formation de

professionnels dans ce domaine de pratique en milieu communautaire et mondial, ainsi qu'aux objectifs de l'École en regard de l'accentuation de sa présence dans la communauté, tant locale qu'internationale. En lien avec la nouvelle option, quatre nouveaux cours de sigle OPM sont créés (dont trois stages en optométrie communautaire). Les contenus de formation reflètent le caractère interdisciplinaire de l'option (dont la collaboration de l'École de santé publique aux cours de formation complémentaire). Le programme de Certificat totalise 39 crédits (dont un tronc commun de 12 crédits de cours obligatoires). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'été 2019. La présentation reportée au document 2018-A0033-1105-633.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Réjean Hébert, convient de la pertinence du projet proposé, et mentionne que l'École apprécie de pouvoir collaborer avec l'École d'optométrie dans le développement de cette formation. Il précise que certains des cours de l'Espum figurant dans l'option restent à créer (dans le cadre d'un projet de modification de programme).

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur les modalités de partenariat déjà existantes ou à développer avec le Brien Holden Vision Institute—BHVI, entre autres pour des stages et des échanges. On prend note de vérifier la pertinence d'ajouter le cours OPH 6047 (relevant du Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine) au bloc 74B.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat de résidence de deuxième cycle en optométrie (2-655-1-2) : création de cinq options : *Optométrie pédiatrique et orthoptique* ; *Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes* ; *Réadaptation du handicap visuel* ; *Santé oculaire* ; *Optométrie communautaire*, à l'École d'optométrie, conformément au document 2018-A0033-1105-633.

CE-1105-5.2 Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
— Amendement à l'article 28
2018-A0033-1105-600

La Commission avait étudié la proposition d'amendement à l'article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales lors de sa 1103^e séance du 16 octobre dernier (CE-1103-6.3). La proposition d'amendement portait sur l'ajout de deux dispositions : une nouvelle disposition visant à rendre obligatoires les guides de stages (comme c'est déjà le cas au premier cycle), et une nouvelle disposition visant à inclure la communauté étudiante lorsque des modifications aux plans de cours sont nécessaires (principalement lors de modifications aux échéances des évaluations et à leur pondération relative). En regard de cette dernière disposition, la Commission avait suspendu sa décision, dans l'attente de vérifications sur le sens à donner aux termes de l'énoncé « le professeur doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe ». Après vérification et consultation, il a été confirmé que *la majorité* correspond à une majorité de 50 % + 1, et que l'énoncé « (...) des étudiants de sa classe » réfère à tous les étudiants inscrits au cours concerné. La présentation reportée au document 2018-A0033-1105-600. On précise que des fiches interprétatives au Règlement sont en préparation, et que lors de la 1103^e séance, il avait été suggéré de rendre les nouvelles modalités effectives à compter du trimestre d'hiver 2019. La Commission reçoit les précisions apportées, et convient de l'approbation de la proposition d'amendement.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'amendement à l'article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, en vigueur à compter du trimestre d'hiver 2019, conformément au document 2018-A0033-1105-600.

CE-1105-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.3.

La doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, présente le projet inscrit au point 6.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Geneviève Grégoire, vice-doyenne aux études médicales de premier cycle, et M. Stéphane Ouellet, professeur agrégé, directeur du programme MD.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Frédéric Bouchard, présente les projets inscrits aux points 6.2 et 6.3. Pour ces présentations, la Commission reçoit Mme Sophie Parent, vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques, et Mme Marlène Frigon, directrice du Département de mathématiques et de statistiques (point 6.2).

CE-1105-6.1 Faculté de médecine – Département de médecine

- Modification au programme de l'Année préparatoire au Doctorat de premier cycle en médecine (1-450-4-0 et 1-450-4-9)
2018-A0033-1105 629, 629.1

La modification au programme de l'Année préparatoire au Doctorat de premier cycle en médecine en propose une refonte importante, issue d'un travail de collaboration de la part des membres du comité du programme de l'Année préparatoire, des professeurs participant au programme actuel à l'Université de Montréal et à l'Université du Québec à Trois-Rivières, et des étudiants, travail mené sous la coordination du vice-décanat aux études médicales de premier cycle de la Faculté de médecine. Considérant le caractère hétérogène des formations antérieures des étudiants inscrits au programme, la redéfinition de ses contenus et de sa structure a été envisagée en fonction de leur recentrement, de leur actualisation, de leur intégration et, dans certains cas, de leur caractère transdisciplinaire. Dans cette perspective, on a voulu assurer la livraison de programmes qui soient cohérents et réellement équivalents sur les deux campus, en termes d'objectifs, de contenus, de structure et de diversité des méthodes d'apprentissage, tout en permettant une certaine autonomie aux professeurs, et en favorisant une utilisation optimale des forces et des spécificités locales de chacun des campus. L'Année préparatoire constituera ainsi un programme intégré et fédérateur, présentant un avantage dans la formation, en regard d'un marché concurrentiel où d'autres universités offrent des programmes de formation plus courts, sans année préparatoire. Ainsi modifié, le programme de l'Année préparatoire en médecine constitue un programme par objectifs, d'une durée de deux trimestres (pour un total de 9 mois) et représente l'obtention de 40 crédits de formation universitaire. Les contenus et objectifs ainsi que le cursus de formation ont été revus de manière à assurer une séquence de cours qui soit logique et complémentaire, et de manière à assurer l'acquisition tant de connaissances que d'outils d'apprentissage et d'outils à la réussite (incluant l'optimisation du stage de sensibilisation aux patients par la définition de liens concrets avec les autres cours, et l'initiation aux différentes méthodes d'apprentissage de la formation en médecine [cours intensifs, cours séquentiels, travail en équipes, résolution de problèmes, etc.]). Le programme vise également à favoriser le développement des attitudes qui faciliteront la transition vers le programme MD (quatre attitudes ont été identifiées : curiosité; ouverture d'esprit; équilibre; honnêteté; pages 6-7 du document d'accompagnement, en annexe au formulaire de présentation), dans un cadre de formation qui abordera neuf axes de ce qui constituera le *bagage de ressources* de l'étudiant (méthodologie en médecine; médecine macroscopique; médecine moléculaire et microscopique; médecine métabolique et physiologique; médecine relationnelle 1 et 2; thématiques en médecine développementale; pratique professionnelle en médecine; thématiques en médecine clinique; médecine factuelle; pages 5 et pages 7 à 14 du document d'accompagnement). Dix nouveaux cours sont créés en lien avec les axes identifiés. La modification comporte également l'ajout de cours sur des contenus de formation en sciences fondamentales, sociales et humaines (dont un cours de méthodologie en médecine et un cours de sociologie, ainsi que des contenus en pharmacologie et en biologie). Dans ce cadre, le programme bénéficie de la collaboration d'autres facultés, dont l'École de santé publique et la Faculté des arts et des sciences, ainsi que de plusieurs départements de la Faculté de médecine. Le programme comportant des contenus en sciences de base, la modalité de l'évaluation littérale est utilisée, mais les enseignements utilisent des méthodes pédagogiques variées et appelées à se diversifier. Le suivi de l'implantation du programme modifié prévoit des démarches relatives à l'adaptation de la méthode d'évaluation, ainsi qu'aux modalités de suivi (comité de cours, comité de programme); une évaluation périodique des cours sera effectuée au cours de la première année d'implantation, et, par la suite, aux deux ans. L'implantation du

programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reportée au document 2018-A0033-1105-629.

On prend note d'une correction technique à apporter à l'article 13.2 des dispositions réglementaires (la dernière partie de l'alinéa, d'une part, ne réfère pas au bon numéro d'article du Règlement des études de premier cycle, et, d'autre part, doit être retirée du texte, car ne s'appliquant pas à ce programme).

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités du cours de sociologie (donné en lien avec une préparation à un stage, en tant qu'amorce à la réflexion qui devra être menée dans ce cadre); sur l'adaptation du cursus de l'année préparatoire pour les candidats ayant déjà complété un baccalauréat dans une discipline connexe (comparativement au cursus des étudiants provenant du cégep), appliquée selon différentes formules, selon les besoins; sur le fait que le cours MMD 1040, sur la méthodologie, ne sera pas réservé uniquement au programme de l'Année préparatoire, et sera intégrée à la structure d'autres programmes de la Faculté.

On prend note d'une remarque sur le fait que, dans un contexte où l'on souhaite favoriser des cheminements interdisciplinaires, la modulation continue des calendriers de cours et des modalités d'enseignement pourrait rendre des cours moins accessibles aux étudiants provenant de programmes d'autres Facultés. Il conviendrait, de manière générale, d'assurer une certaine cohérence aux horaires de cours en fonction de cette préoccupation.

Plusieurs interventions l'ayant signalé, la Commission félicite la Faculté pour la teneur du travail réalisé, ainsi que pour la qualité des collaborations interdépartementale, interfacultaire et interuniversitaire, auxquelles le projet a donné lieu.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de l'Année préparatoire au Doctorat de premier cycle en médecine (1-450-4-0 et 1-450-4-9), au Département de médecine de la Faculté de médecine, conformément document 2018-A0033-1105-629.

CE-1105-6.2 Faculté des arts et des sciences
Département de mathématiques et de statistique
Département d'informatique et de recherche opérationnelle
– Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique (1-191-1-0) : création d'une orientation *Mathématiques et informatique* et d'une orientation *Science des données*

2018-A0033-1105-630, 630.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique propose principalement la création d'une orientation *Science des données* (segments 01 et 72); une orientation *Mathématiques et informatique* (segments 01 et 71) est également établie, correspondant à la structure actuelle du programme général. L'orientation *Science des données* comporte 58 crédits de cours obligatoires, 30 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Elle propose des objectifs de formation en lien avec les développements importants dans ce domaine, et avec les expertises présentes à l'Université, notamment par la présence de centres et de groupes de recherche (Institut de valorisation des données—IVADO; Institut québécois d'intelligence artificielle—MILA; Centre de recherches mathématiques—CRM), permettant de disposer d'un environnement exceptionnel de formation et de pratique, apte à favoriser le développement d'offres de formation dans ce domaine significatif des mathématiques et des sciences de l'information. La création d'orientations se pose également en regard de la sensibilisation, dans la formation, à la préparation à la recherche et à la poursuite des études aux cycles supérieurs. Deux nouveaux cours sont créés en lien avec l'orientation *Science des données* : STT 3790—*Apprentissage statistique* et STT 3795—*Fondements théoriques en science des données*. Également, cinq cours de sigle IFT sont ajoutés au bloc 71B du programme. Par ailleurs, un nouveau bloc est ajouté au segment correspondant à chacune des orientations (segments 71 et 72), intitulé *Stages et*

travaux pratiques, afin de mieux signaler, dans la structure, la possibilité, pour les étudiants, de compléter un stage et des travaux pratiques dans le cadre de leur cheminement académique. La structure comporte un important tronc commun aux deux orientations (segment 01), assurant une certaine flexibilité dans le cheminement dans le cas d'un changement du choix de l'orientation. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reportée au document 2018-A0033-1105-630.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Frédéric Bouchard, signale que la préparation du projet a nécessité une réflexion importante de la part des deux Départements concernés, notamment, dans la mesure où l'on a souhaité articuler et rendre plus visibles l'autorité et le positionnement significatifs de l'institution en science des données. Il remercie ces Départements pour la célérité de la démarche réalisée.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités relatives à la diffusion d'information et de publicité sur les nouvelles orientations du programme; sur la répartition des deux composantes disciplinaires dans la structure du programme; sur le fait que le cours SST 3795 ne soit pas un cours obligatoire (les contenus de ce cours demeurant plus proches du domaine de la physique, il n'a pas paru approprié de le mettre obligatoire, par exemple, pour les étudiants dont le cheminement est concentré en statistique).

Considérant que le cours STT 3795 comporte des préalables, il est demandé de vérifier la possibilité de développer un cours sur ces contenus pouvant être suivi par des étudiants d'autres programmes.

La Commission félicite la Faculté pour le projet présenté, lequel permet la mise en valeur d'expertises et de forces présentes à l'Université.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique (1-191-1-0), comportant la création d'une orientation *Mathématiques et informatique* et d'une orientation *Science des données*, au Département de mathématiques et de statistique et au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2018-A0033-1105-630.

CE-1105-6.3 Faculté des arts et des sciences — Département de sociologie

– Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en sociologie (1-255-1-0) : création d'une orientation *Féminismes, genres et sexualités*

2018-A0033-1105-631, 631.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en sociologie propose principalement la création d'une orientation *Féminismes, genres et sexualités* (segment 76), s'ajoutant aux quatre orientations déjà existantes dans le programme (*Fondamentale* [segment 72]; *Études de la population* [segment 73]; *Relations ethniques, immigration et racisme* [segment 74]; *Santé et société* [segment 75]). L'orientation *Féminismes, genres et sexualités* comporte 36 crédits de cours obligatoires, 48 crédits de cours à option, et 6 crédits de cours au choix. Elle bénéficiera des cours déjà créés pour le programme de Mineure en études féministes, des genres et des sexualités (sigle FEM), ainsi que des cours de sigle SOL abordant des contenus relevant de ces thématiques, lesquelles font partie des expertises développées au Département de sociologie au cours des dernières années, ainsi que des thématiques et préoccupations abordées à travers diverses recherches et activités, en tant qu'enjeux contemporains significatifs pour divers domaines de la sociologie. La coexistence du programme de Mineure et de la nouvelle orientation favorisera le développement de ces thématiques ainsi que leur visibilité dans l'institution. Le projet de modification comporte également une modification au bloc 010, sur les cours de langues, afin d'en actualiser la présentation avec celle des autres programmes de la Faculté des arts et des sciences, remplaçant la liste des cours par un paragraphe générique référant au Centre de langues (hyperlien vers les cours de langues). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reportée au document 2018-A0033-1105-631.

Des précisions portent sur la perception, sur le marché du travail, des différents cheminements de formation en sociologie au premier cycle (Baccalauréat spécialisé, Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire, combinaison d'un programme de Majeure et d'un programme de Mineure).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en sociologie (1-255-1-0), comportant la création d'une orientation *Féminismes, genres et sexualités*, au Département sociologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2018-A0033-1105-631.

CE-1105-7 SOUS-COMMISSION D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, présidente de la Sous-commission d'évaluation des programmes, présente les points 7.1 et 7.2 de cette rubrique.

CE-1105-7.1 Protocole d'évaluation périodique : ajustements 2018-A0033-1105-632

Les ajustements proposés au Protocole de l'évaluation périodique des programmes d'études découlent de la création récente de la Sous-commission d'évaluation des programmes, et incluent : le remplacement de « Conseil académique d'évaluation des programmes » par « Sous-commission d'évaluation des programmes »; l'ajustement du mandat de la Sous-commission d'évaluation des programmes, en conformité du mandat adopté par la Commission des études (CE-1103-5, 2018-10-16); l'ajout de la modalité de nomination des membres de la Sous-commission par le Comité des nominations de la Commission des études. La présentation reporte au document 2018-A0033-1105-632.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Protocole relatif à l'évaluation périodique des programmes d'études, conformément au document 2018-A0033-1105-632.

CE-1105-7.2 Recommandation relative à la nomination d'un membre coopté 2018-A0033-1105-634

La Commission reçoit la proposition de la Sous-commission d'évaluation des programmes en vue de la nomination d'un membre coopté, consignée au document 2018-A0033-1105-634, et procède à la nomination.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme Mme Claudine Laurier (professeure honoraire et professeure associée à la Faculté de pharmacie) comme membre coopté à la Sous-commission d'évaluation des programmes, pour un mandat de deux ans, échéant le 30 juin 2020.

CE-1105-8 AFFAIRES DIVERSES

La présidente mentionne quelques sujets et dossiers qui seront étudiés à la Commission des études au cours du trimestre d'hiver 2019 : intégrité et plagiat ; création de la Sous-commission de la recherche de la Commission des études et nomination de ses membres ; nomination d'un membre parmi les diplômés ; bilan du deuxième cycle du processus institutionnel d'évaluation des programmes.

CE-1105-9 PROCHAINE SEANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 29 janvier 2019, à 14 heures.

CE-1105-10 CLOTURE DE LA SEANCE

La séance est levée à 15 heures 05.

Adopté tel que modifié, à l'unanimité, le 29 janvier 2019 – délibération CE-1106-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot